



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE LANDES

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 50 - NOVEMBRE 2013**

# SOMMAIRE

## Administration territoriale des Landes

### Préfecture des Landes

Arrêté N °2013318-0002 - Arrêté modificatif n °1 de l'arrêté préfectoral en date du 27 juin 2013, donnant délégation de signature à Madame Mireille LARREDE, secrétaire générale de la préfecture des Landes .....	1
Arrêté N °2013318-0003 - Arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2013, donnant délégation de signature à Madame Mireille LARREDE, secrétaire générale de la préfecture des Landes, en matière d'ordonnancement secondaire .....	4
Arrêté N °2013318-0004 - Arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2013, donnant délégation de signature à Monsieur Serge JACOB Sous- préfet de Dax .....	9
Arrêté N °2013318-0005 - Arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2013, donnant délégation de signature à Monsieur Laurent MONBRUN .....	14





PREFECTURE LANDES

## **Arrêté n ° 2013318-0002**

**signé par  
Le Préfet**

**le 14 Novembre 2013**

**Administration territoriale des Landes  
Préfecture des Landes  
Direction des Ressources Humaines de la Logistique et des Mutualisations (DRHLM)**

Arrêté modificatif n ° 1 de l'arrêté préfectoral en date du 27 juin 2013, donnant délégation de signature à Madame Mireille LARREDE, secrétaire générale de la préfecture des Landes



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

**Direction des Ressources Humaines de  
la Logistique et des Mutualisations  
Bureau des Ressources Humaines**

**N° 2013/ 68 /DRHLM**

**Arrêté modificatif n°1  
de l'arrêté préfectoral en date du 27 juin 2013,  
donnant délégation de signature à Madame Mireille LARREDE,  
secrétaire générale de la préfecture des Landes**

---

**Le PREFET des LANDES  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

*VU* la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions -notamment l'article 34- complétée et modifiée par la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;

*VU* le décret n° 04-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment les articles 43, 44 et 45 ;

*VU* le décret du 7 juin 2012 nommant Monsieur Claude MOREL, Préfet des Landes ;

*VU* le décret du 29 juillet 2011 nommant Monsieur Serge JACOB en qualité de sous-préfet de Dax ;

*VU* le décret du 28 mai 2013 portant nomination de Madame Mireille LARREDE en qualité de secrétaire générale de la préfecture des Landes ;

*VU* le décret du 8 octobre 2013 nommant Monsieur Laurent MONBRUN en qualité de directeur de cabinet du préfet des Landes ;

*VU* l'arrêté préfectoral n° 2013/34/DRHLM du 27 juin 2013 donnant délégation de signature à Mme LARREDE, secrétaire générale de la préfecture des Landes ;

**Sur proposition de la secrétaire général de la préfecture :**

**ARRETE :**

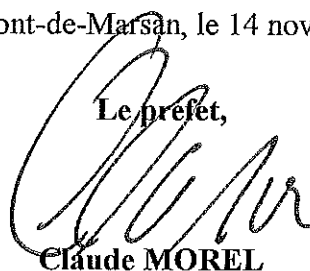
**ARTICLE 1er** : L'article 4 de l'arrêté n° 2013/34/DRHLM du 27 juin 2013 est modifié comme suit :

***« ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de la Secrétaire Générale de la Préfecture des Landes et du Sous-Préfet de l'arrondissement de DAX, la suppléance des fonctions de Secrétaire Général de la Préfecture des Landes sera exercée par Monsieur Laurent MONBRUN, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet des Landes qui bénéficiera alors de la délégation conférée à Madame Mireille LARREDE par le présent arrêté. »***

**ARTICLE 2** : La Secrétaire Générale de la Préfecture des Landes, le Sous-Préfet de DAX et le Directeur de Cabinet du Préfet des Landes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des Services de l'Etat dans le département des Landes.

Mont-de-Marsan, le 14 novembre 2013

Le préfet,



CLAUDE MOREL



PREFECTURE LANDES

## **Arrêté n ° 2013318-0003**

**signé par  
Le Préfet**

**le 14 Novembre 2013**

**Administration territoriale des Landes  
Préfecture des Landes  
Direction des Ressources Humaines de la Logistique et des Mutualisations (DRHLM)**

Arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2013, donnant délégation de signature à Madame Mireille LARREDE, secrétaire générale de la préfecture des Landes, en matière d'ordonnancement secondaire



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

Direction des Ressources Humaines de  
la Logistique et de la Mutualisation  
Bureau des Ressources Humaines

N° 2013/ 69 /DRHLM

**Arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2013,  
donnant délégation de signature à Madame Mireille LARREDE, secrétaire générale de  
la préfecture des Landes, en matière d'ordonnancement secondaire**

---

**LE PREFET DES LANDES  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

*VU* la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;

*VU* la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992, modifiée, relative à l'administration territoriale de la République ;

*VU* le décret n° 1992-694 du 1<sup>er</sup> juillet 1992, portant charte de déconcentration ;

*VU* le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

*VU* le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

*VU* le décret du 7 juin 2012 nommant Monsieur Claude MOREL, Préfet des Landes ;

*VU* le décret du 29 juillet 2011 nommant Monsieur Serge JACOB en qualité de sous-préfet de Dax ;

*VU* le décret du 28 mai 2013 portant nomination de Madame Mireille LARREDE en qualité de secrétaire générale de la préfecture des Landes ;

*VU* le décret du 8 octobre 2013 nommant Monsieur Laurent MONBRUN en qualité de directeur de cabinet du préfet des Landes ;

*VU* les arrêtés ministériels et interministériels portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et leurs délégués ;

*VU* l'arrêté préfectoral n°2013/35/DRHLM du 27 juin 2013 donnant délégation de signature à Mme LARREDE, secrétaire générale de la préfecture des Landes en matière d'ordonnancement secondaire, et son arrêté préfectoral modificatif n°2013/53/DRHLM du 16 septembre 2013 ;

**Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture :**



## A R R E T E

**ARTICLE 1 :** Délégation de signature est donnée à *Mme Mireille LARREDE*, exerçant les fonctions de secrétaire général de la préfecture des Landes, pour les décisions de dépenses et de recettes relevant de la compétence de responsable d'unité opérationnelle des BOP relevant du Ministère de l'Intérieur et "dits" d'adhérence interministérielle qui ont vocation à être exécutées par le Centre de Service Partagé (CSP) Chorus de la préfecture des Landes.

Il est par ailleurs désigné en qualité de pouvoir adjudicataire au regard du code des marchés publics.

En cas d'absence ou d'empêchement de *Mme Mireille LARREDE*, cette délégation sera exercée par *M. Serge JACOB*, sous-préfet de Dax.

**ARTICLE 2 :** Délégation de signature est donnée à *M. Philippe MARSAIS*, directeur des ressources humaines, de la logistique et des mutualisations, dans la limite de 1000 € par opération, pour les décisions de dépenses et de recettes visées à l'article 1.

En cas d'absence ou d'empêchement de *M. Philippe MARSAIS*, cette délégation sera exercée :

• *pour le BOP 307 :*

- pour le centre de coût « ressources humaines » (T2), par *Mme Manuelle SEVIN*, chef du bureau des ressources humaines,
- pour le centre de coût « ressources humaines » - formation et action sociale- (T2), par *Mme Josiane STEFANUTO*, chef du pôle interministériel mobilité/carrière, formation, action sociale,
- pour le centre de coût « moyens et logistique » et « ressources humaines » (HT2), par *Mme Claude POUSSINES*, chef du bureau de la gestion budgétaire, financière et de la logistique

• *pour le BOP 216, « Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » - Volet Action Sociale*, par *Mme Josiane STEFANUTO*, chef du pôle interministériel Conseil mobilité carrière, formation, action sociale.

• *pour les autres programmes :* par *Mme Claude POUSSINES*, chef du bureau de la gestion budgétaire, financière et de la logistique

**ARTICLE 3 :** Délégation de signature est donnée à *M. Patrick PETIT*, chef du service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication, dans la limite de 1000 € par opération, pour les décisions de dépenses et de recettes du « service interministériel des systèmes d'information et de communication » (BOP 307).

**ARTICLE 4 :** Délégation de signature est donnée pour les décisions de dépenses de leurs résidences respectives :

- à *M. Serge JACOB*, sous-préfet de l'arrondissement de Dax
- à *M. Laurent MONBRUN*, sous-préfet, directeur de cabinet

**ARTICLE 5 :** Délégation de signature est donnée pour les décisions de dépenses des services de la sous-préfecture de Dax à *M. Serge JACOB*, sous-préfet de l'arrondissement de Dax et, en son absence, à *Mme Annie CAZABAT*, secrétaire générale de la sous-préfecture.

**ARTICLE 6 :** Délégation de signature est donnée à *M. Laurent MONBRUN*, sous-préfet, directeur de cabinet, pour les décisions de dépenses relevant du centre de coût « cabinet » (garage, communication...).

**ARTICLE 7 :** Délégation de signature est donnée aux fonctionnaires de préfecture gestionnaires de la plate forme CHORUS, *Mme Nelly LARRUE*, *Mme Claudine JULIA*, *Mme Viviane BORRITS* et *Mme Marie-Christine BALHADERE* pour :

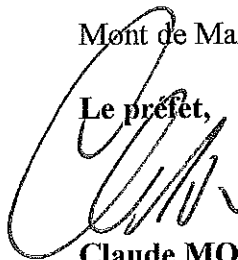
- la validation des engagements juridiques
- les certifications du service fait
- la validation des demandes de paiement, des recettes non fiscales (RNF) et des taxes fiscales et parafiscales traitées dans CHORUS
- toutes les opérations de saisie

**ARTICLE 8 :** Le présent arrêté remplace et abroge l'arrêté préfectoral n°2013/35/DRHLM du 27 juin 2013 et l'arrêté préfectoral modificatif n°2013/53/DRHLM du 16 septembre 2013, à compter du 18 novembre 2013.

**ARTICLE 9 :** La secrétaire générale de la préfecture des Landes, le sous-préfet de l'arrondissement de Dax, le sous-préfet, directeur de cabinet, et tous les fonctionnaires cités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le département des Landes.

Mont de Marsan, le 14 novembre 2013

Le préfet,



Claude MOREL





PREFECTURE LANDES

## **Arrêté n ° 2013318-0004**

**signé par  
Le Préfet**

**le 14 Novembre 2013**

**Administration territoriale des Landes  
Préfecture des Landes  
Direction des Ressources Humaines de la Logistique et des Mutualisations (DRHLM)**

Arrêté préfectoral en date du 14 novembre  
2013, donnant délégation de signature à  
Monsieur Serge JACOB Sous- préfet de Dax



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

**Direction des Ressources Humaines de  
la Logistique et des Mutualisations  
Bureau des Ressources Humaines**

N° 2013/ 71 /DRHLM

**Arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2013, donnant délégation de signature à  
Monsieur Serge JACOB Sous-préfet de Dax**

---

**Le PREFET des LANDES  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

*VU* le décret n° 04-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment les articles 43, 44 et 45,

*VU* le décret du 7 juin 2012 nommant Monsieur Claude MOREL, Préfet des Landes,

*VU* le décret du 29 juillet 2011 nommant Monsieur Serge JACOB sous-préfet de Dax,

*VU* le décret du 28 mai 2013 portant nomination de Madame Mireille LARREDE en qualité de secrétaire générale de la préfecture des Landes ;

*VU* le décret du 8 octobre 2013 nommant Monsieur Laurent MONBRUN, directeur de cabinet du préfet des Landes,

*VU* l'arrêté préfectoral n°2013/36/DRHLM du 27 juin 2007, donnant délégation de signature à Monsieur Serge JACOB et son arrêté modificatif n°2013/50/DRHLM du 16 septembre 2013,

***SUR*** proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture des Landes,

## **ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** Délégation de signature est donnée à **Monsieur Serge JACOB**, Sous-Préfet de Dax, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions de l'Etat dans l'arrondissement de Dax, à l'exception :

- 1°) des réquisitions de la force armée,
- 2°) des arrêtés de conflit.

**ARTICLE 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement du Sous-Préfet de DAX, délégation de signature est donnée à **Madame Annie CAZABAT**, attachée de préfecture, chargée des fonctions de Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de DAX, en ce qui concerne les matières relevant des attributions du Ministère de l'Intérieur, à l'exclusion des actes énumérés ci-après :

- octroi du concours de la force publique pour les expulsions locatives
- substitution des Maires
- dérogation pour fermeture tardive, permanente ou temporaire des débits de boissons et night-clubs
- arrêtés et actes réglementaires
- circulaires et instructions générales
- lettres aux Ministres, aux Parlementaires, aux Conseillers Généraux et Régionaux, aux agents diplomatiques et consulaires.

**ARTICLE 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Annie CAZABAT**, la délégation conférée à l'article 2 du présent arrêté sera exercée pour les affaires de leur compétence par :

- **Mme Marie-Hélène PINTUS**, Attachée de Préfecture,
- **M. Jean-Marc CANTONNET**, Attaché de Préfecture.

**ARTICLE 4 :** Nonobstant les articles précédents, délégation permanente est donnée à :

- **Madame Annie CAZABAT**, secrétaire générale de la sous préfecture de DAX, à l'effet de signer les arrêtés de suspension administrative de permis de conduire pour une durée inférieure à 6 mois
- **Madame Marie-Hélène PINTUS**, chef du bureau de la sécurité et des titres, à l'effet de signer les arrêtés de suspension administrative de permis de conduire pour une durée inférieure à 6 mois »

**ARTICLE 5 :** En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de **Madame Annie CAZABAT**, de **Madame Marie-Hélène PINTUS** et de **Monsieur Jean-Marc CANTONNET**, la délégation qui leur est conférée sera exercée :

- pour le bureau de la sécurité et des titres – section droits à conduire et manifestations sportives, par **Madame Danielle CANTONNET**, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chef de section.

## Permanences

**ARTICLE 6** : : Délégation de signature est donnée à **Monsieur Serge JACOB**, Sous-Préfet de Dax, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions de l'Etat dans le département, à l'occasion des permanences du corps préfectoral, à l'exception :

- 1°) des réquisitions de la force armée,
- 2°) des arrêtés de conflit.

## Suppléances

**ARTICLE 7** : En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Serge JACOB**, sa suppléance sera assurée par **Madame Mireille LARREDE**, Secrétaire Générale de la Préfecture des Landes. A cet effet, la délégation de signature donnée à **Monsieur Serge JACOB** à l'article 1 lui sera confiée pendant ces périodes.

**ARTICLE 8** : En cas d'absence simultanée du Sous-Préfet de DAX et de la Secrétaire Générale des Landes la suppléance des fonctions de Sous-Préfet de DAX sera exercée par **Monsieur Laurent MONBRUN**, Directeur de Cabinet du Préfet des Landes. A cet effet, la délégation de signature donnée à **Monsieur Serge JACOB** à l'article 1 lui sera confiée pendant ces périodes.

**ARTICLE 9** : En cas d'absence ou d'empêchement de la Secrétaire Générale de la Préfecture des Landes, **Monsieur Serge JACOB** assurera sa suppléance. A cet effet, la délégation de signature donnée à la Secrétaire Générale de la Préfecture des Landes lui sera également conférée pendant cette période.

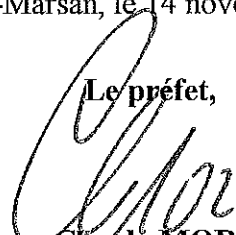
**ARTICLE 10** : En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de la Secrétaire Général de la Préfecture des Landes et du Directeur de Cabinet du Préfet des Landes, **Monsieur Serge JACOB** assurera la suppléance du Directeur de Cabinet du Préfet des Landes. A cet effet, la délégation de signature donnée au Directeur de Cabinet du Préfet des Landes lui sera également conférée pendant cette période.

**ARTICLE 11** : Le présent arrêté remplace et abroge l'arrêté préfectoral n°2013/36/DRHLM du 27 juin 2007, donnant délégation de signature à Monsieur Serge JACOB et son arrêté modificatif n°2013/50/DRHLM du 16 septembre 2013, à compter du 18 novembre 2013.

**ARTICLE 12** : La Secrétaire Générale de la Préfecture des Landes, le Sous-Préfet de DAX, le Directeur de Cabinet du Préfet des Landes et tous les fonctionnaires cités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des Services de l'Etat dans le département des Landes.

Mont-de-Marsan, le 14 novembre 2013

Le préfet,

  
Claude MOREL







PREFECTURE LANDES

## **Arrêté n ° 2013318-0005**

**signé par  
Le Préfet**

**le 14 Novembre 2013**

**Administration territoriale des Landes  
Préfecture des Landes  
Direction des Ressources Humaines de la Logistique et des Mutualisations (DRHLM)**

Arrêté préfectoral en date du 14 novembre  
2013, donnant délégation de signature à  
Monsieur Laurent MONBRUN



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

Direction des Ressources Humaines de  
la Logistique et des Mutualisations  
Bureau des Ressources Humaines

N° 2013/ 70 /DRHLM

**Arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2013,  
donnant délégation de signature à Monsieur Laurent MONBRUN**

---

**Le PREFET des LANDES  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

*VU* la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions – notamment l'article 34,

*VU* le décret n° 04-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment les articles 43, 44 et 45,

*VU* le décret du 7 juin 2012 nommant Monsieur Claude MOREL, Préfet des Landes,

*VU* le décret du 29 juillet 2011 nommant Monsieur Serge JACOB en qualité de sous-préfet de Dax ;

*VU* le décret du 28 mai 2013 portant nomination de Madame Mireille LARREDE en qualité de secrétaire générale de la préfecture des Landes ;

*VU* le décret du 8 octobre 2013 nommant Monsieur Laurent MONBRUN, Directeur de Cabinet du Préfet des Landes,

*SUR* la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Landes,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1** : A compter du 18 novembre 2013, délégation de signature est donnée à **Monsieur Laurent MONBRUN**, Sous-Préfet, Directeur du Cabinet du Préfet des Landes pour tout ce qui relève

■ des attributions du Cabinet, à l'exception :

- 1°) des réquisitions de la force armée
- 2°) des arrêtés de conflit,

■ des attributions concernant la mise en œuvre opérationnelle du Service Départemental d'Incendie et de Secours, pour les missions prévues par le règlement de mise en œuvre opérationnelle.

**ARTICLE 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Laurent MONBRUN**, la présente délégation est donnée, à l'exclusion des actes réglementaires, du courrier ministériel et de la correspondance comportant décisions et instructions générales :

- à **Monsieur Corentin BURGER**, chef du bureau du cabinet, pour les affaires relevant du Bureau du Cabinet,
- à **Madame Nadine BOURGEOIS**, chef du service interministériel de défense et de protection civile, pour les affaires relevant du bureau de Défense et de la Protection Civile,
- à **Monsieur Patrice ABBADIE**, chef du bureau de la Communication Interministérielle, pour les affaires relevant du bureau de la communication Interministérielle.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Nadine BOURGEOIS**, Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile, la délégation qui lui est conférée au titre du présent arrêté sera exercée par son adjoint, **Monsieur Jean-Michel MOUCHE**, secrétaire administratif de classe exceptionnelle.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Corentin BURGER**, chef du bureau du cabinet, pour les affaires relevant du Bureau du Cabinet, la délégation qui lui est conférée au titre du présent arrêté sera exercée par son adjoint, **Monsieur Claude TOCUT**, secrétaire administratif de classe supérieure.

### Permanences

**ARTICLE 3** : Délégation de signature est donnée à **Monsieur Laurent MONBRUN**, Directeur du Cabinet, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions de l'Etat dans le département, à l'occasion des permanences du corps préfectoral, à l'exception :

- 1°) des réquisitions de la force armée,
- 2°) des arrêtés de conflit.

### Suppléances

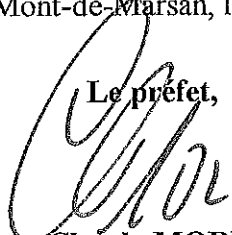
**ARTICLE 4** : En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Laurent MONBRUN**, sa suppléance sera assurée par **Madame Mireille LARREDE**, secrétaire générale de la préfecture. A cet effet, la délégation de signature donnée à **Monsieur Laurent MONBRUN** à l'article 1 lui sera confiée pendant ces périodes.

**ARTICLE 5** : En cas d'absence ou d'empêchement simultanés du directeur de cabinet et de la Secrétaire Générale de la Préfecture des Landes, la suppléance des fonctions de directeur de cabinet sera assurée par **Monsieur Serge JACOB**, sous préfet de Dax. A cet effet, la délégation de signature donnée à **Monsieur Laurent MONBRUN** à l'article 1 lui sera confiée pendant ces périodes.

**ARTICLE 6** : En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de la Secrétaire Générale de la Préfecture des Landes et du Sous-Préfet de Dax, **Monsieur Laurent MONBRUN** assurera leur suppléance. A cet effet, les délégations de signature données à la Secrétaire Générale de la Préfecture des Landes et au Sous-Préfet de Dax lui seront également conférées pendant cette période.

**ARTICLE 7** : La Secrétaire Générale de la Préfecture des Landes, le Sous-Préfet de Dax et le Directeur du Cabinet du Préfet des Landes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des Services de l'Etat dans le département des Landes.

Mont-de-Marsan, le 14 novembre 2013

  
Le préfet,  
Claude MOREL

